

## FUMEUR OCCASIONNEL OU RÉGULIER ?

---

Par **Anikuni** Posté le 18/12/2021 à 06h55

Bonjour , je fume un joint de cannabis chaque vendredi après ma semaine de travail, est ce que je suis considéré comme un fumeur occasionnel ou régulier ?

Quelle est la durée du thc dans ma salive afin que je puisse reprendre le véhicule.

Généralement je ne conduis pas du week end. Mais si je devais conduire ? Est ce que je risque de perdre mon permis ?

### 1 RÉPONSE

---

**Moderateur** - 21/12/2021 à 12h06

Bonjour;

Au regard du dépistage des stupéfiants au bord de la route il faut considérer que vous êtes un fumeur régulier. La durée du THC dans la salive pour un fumeur régulier est jusqu'à 24h après la consommation. Donc il ne faut pas conduire le samedi si vous consommez le vendredi.

Si vous êtes contrôlé positif au bord de la route et que ce test est confirmé ensuite par une analyse toxicologique de votre salive ou de votre sang, alors vous êtes en infraction. La conduite sous influence d'un stupéfiant peut être punie en théorie de 2 ans de prison, 4500 euros d'amende et la perte automatique de 6 points du permis de conduire. Vous n'allez pas forcément perdre votre permis mais celui-ci sera suspendu et, pour le récupérer, vous devrez passer des examens médicaux et devant une commission médicale à vos frais.

Cordialement,

le modérateur.

---